

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de la SABOM en date du 30/03/2021 ;

Considérant les travaux de branchement eaux usées que doit effectuer la SABOM et ses sous-traitants, au 27 rue du Président Allende à Carbon-Blanc;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 26 avril et jusqu'au 14 mai 2021, la SABOM et ses sous-traitants sont autorisés à travailler sur le domaine public pour un branchement des eaux usées, devant le 27 rue du Président Allende à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : Les travaux devront être effectués entre 9h et 16h, en raison de la forte affluence routière sur ce secteur ;

ARTICLE 3 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux. Un cheminement piéton sera mis en place ;

ARTICLE 4 : La circulation sera alternée par feux tricolore, pendant toute la durée des travaux ;

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de la SABOM et de ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 6 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise SABOM et ses sous-traitants ;

ARTICLE 7 :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- La SABOM

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 12 avril 2021
Le Maire-Adjoint,
Par Délégation,

Jean-Luc LANCELEVEE.